



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

### 1. Intitulé du projet

Restauration de deux habitats d'intérêt européen par défrichement sur une surface de 1,82 ha sur la commune de Nançay (18).

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom **LEMOINE**

Prénom **JEAN-PAUL**

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° a)	Défrichement d'une superficie de 1,82 ha

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Défrichement de deux parcelles colonisées par des Pins sylvestres et des Bouleaux et qui abritent :

- une lande humide à Bruyère à quatre angles (habitats 4010-1),
- une lande sèche (habitat 4030).

Ces travaux feront suite aux recommandations de l'expertise ci-jointe du Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP) réalisée en 2012.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Ce projet doit contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans le DOCOB du site Natura 2000 "Sologne", en terme de maintien de milieux d'intérêt européen "ouverts".

Ce faisant, le projet contribuera à l'atteinte des objectifs fixés par la Directive européenne Habitats Faune Flore (1992).

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

Le défrichement sera réalisé par abattage manuel, coupe et mise en tas des billons et rémanents en bordure des parcelles, et éventuellement débardage mécanisés des plus grosses grumes depuis le chemin adjacent (au treuil ou au grappin hydraulique). L'ensemble de ces opérations aura lieu entre le 15 août 2014 et le 31 mars 2015 comme préconisé par le DOCOB du site Natura 2000 "Sologne".

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Il n'y a pas de phase d'exploitation à proprement parler ; les opérations ultérieures consisteront en un entretien par gyrobroyage sur tout ou partie de la surface afin d'éviter la repousse des ligneux:

- manuel dans le cas de la lande humide (petite surface et faible portance du sol),
- manuel ou mécanisé dans le cas de la lande sèche.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Autorisation de défrichement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie maximale défrichée	1,82 ha

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

LE GRAND CLOS  
18330 NANÇAY

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 2 ° 13 ' 18 " E Lat. 47 ° 24 ' 19 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol : boisement

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :

Plan d'occupation des sols approuvé le 20/10/2005

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Règlement applicable à la zone du projet : zone N

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC "Sologne" (FR 2402001)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eventuelle perturbation temporaire (une saison de végétation au maximum) liée au piétinement lors des travaux de coupe et d'export des billons et rémanents. A terme, conditions plus favorables pour le développement des espèces typiques des habitats d'intérêt européen identifiés et contribution au maintien d'une trame verte constituée de milieux ouverts entretenus de façon extensive.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Incidences positives sur le site Natura 2000

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans le cas présent, le pétitionnaire souhaite restaurer des habitats d'intérêt européen sans s'engager dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Il déposera donc une demande d'autorisation de défrichage comportant la décision de l'autorité environnementale concernant la nécessité de produire ou non une étude d'impact et une évaluation des incidences.

Compte-tenu du contexte et de l'objectif des travaux, une étude d'impact semble totalement inappropriée. Le projet sera par ailleurs encadré par l'animateur du site Natura 2000 en lien permanent avec les services de l'Etat (DDT et DREAL) et s'appuiera notamment sur les recommandations de l'expertise scientifique du CBNBP. Un suivi scientifique pourra également être mis en oeuvre en partenariat avec le CBNBP.

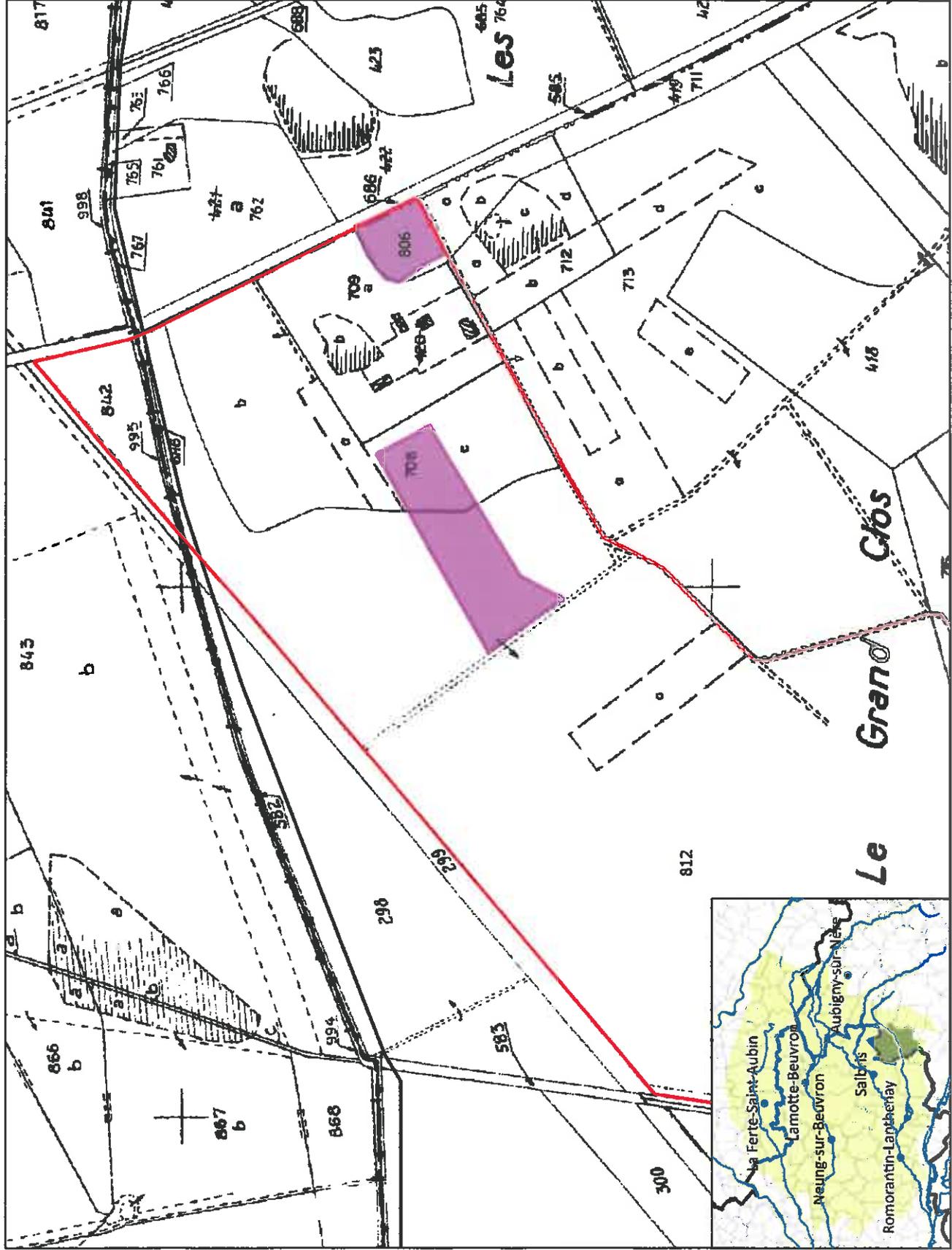
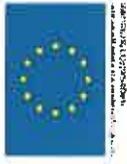








# Nancay - Lieu-dit : Le Grand Clos Propriétaire : Jean-Paul LEMOINE



### Légende :

- Limite de propriété
- Surfaces à défricher

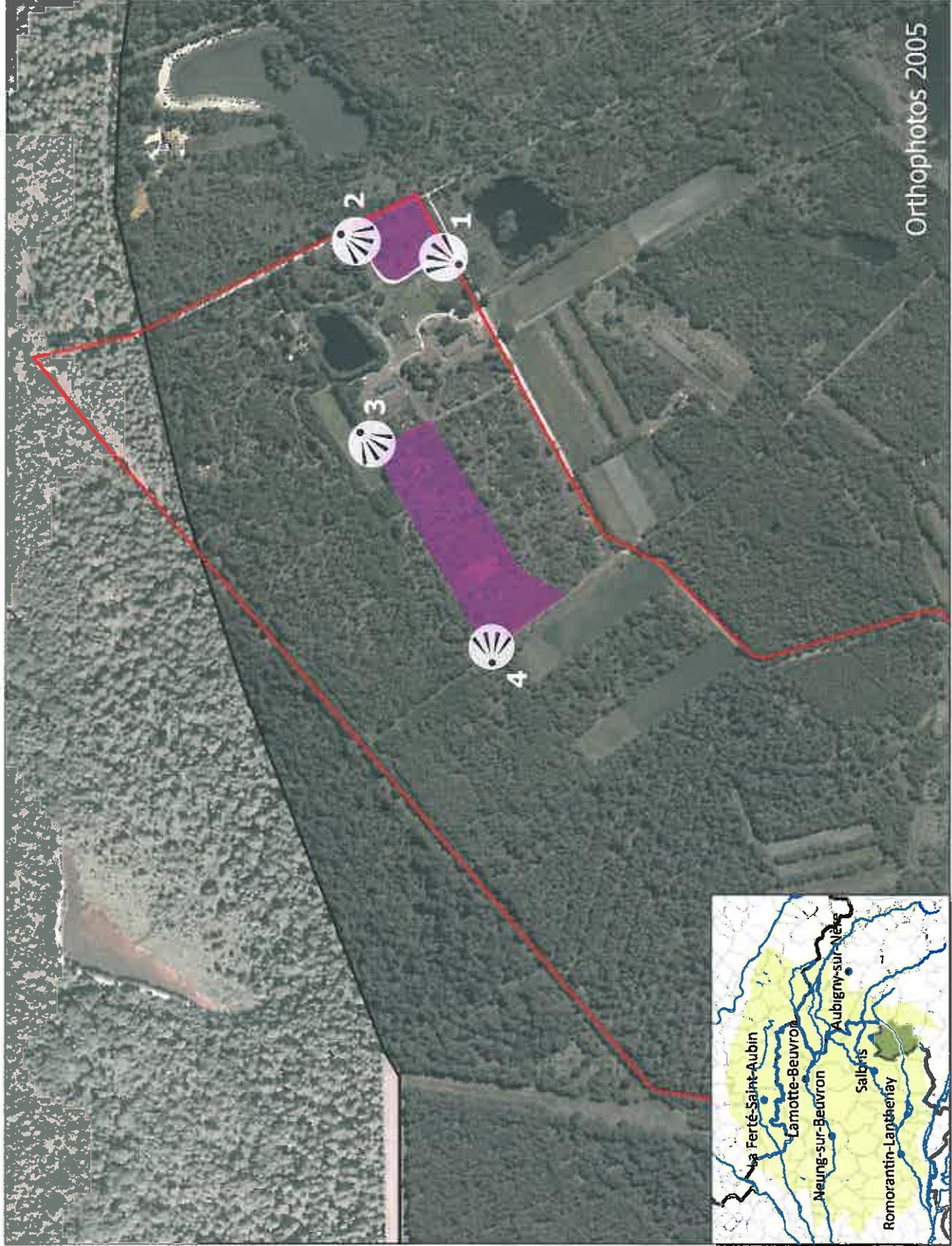
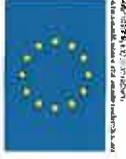
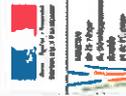


© CRPF Ile-de-France - Centre R  
© INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL





**Nançay - Lieu-dit : Le Grand Clos**  
**Propriétaire : Jean-Paul LEMOINE**



Orthophotos 2005

**Légende :**

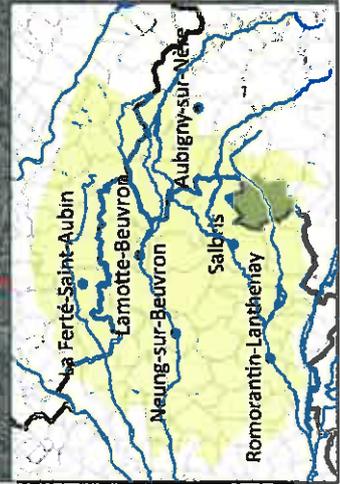
▭ Limite de propriété

▭ Surfaces à défricher

● Points des prises de vue



CRPF Ile-de-France - Centre-Val de Loire  
 INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL





## PHOTOGRAPHIES DE LA PARCELLE N°806

PHOTO 1 (cf. orthophoto ci-jointe)



PHOTO 2 (cf. orthophoto ci-jointe)



## PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE A CHEVAL SUR LES PARCELLES N°812 ET 708

PHOTO 3 (*cf.* orthophoto ci-jointe)



PHOTO 4 (*cf.* orthophoto ci-jointe)





Conservatoire botanique national du Bassin parisien  
**Une structure au cœur du développement durable**  
Connaître  
Comprendre  
Conserver  
Communiquer

# Mission Expertise Natura 2000 Sologne Diagnostic écologique et cartographie des habitats et de la flore d'intérêt européen

## Compte-rendu d'expertise

M. LEMOINE - Les Pierrons  
Commune de Nançay – 18  
69 ha



Conservatoire botanique national du Bassin parisien  
**USM 304 - Unité Inventaire et suivi de la biodiversité**  
Muséum national d'histoire naturelle  
61, rue Buffon - CP 53 - 75005 Paris - France  
Tél. : 01 40 79 35 54 - [cbnbp@mnhn.fr](mailto:cbnbp@mnhn.fr)

# Mission Expertise Natura 2000 Sologne

## Compte-rendu d'expertise

Ce document a été réalisé par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien, délégation Centre, sous la responsabilité de

**Frédéric Hendoux, directeur du Conservatoire  
Conservatoire botanique national du Bassin Parisien  
Muséum national d'Histoire naturelle  
61 rue Buffon CP 5, 75005 Paris Cedex 05  
Tel. : 01 40 79 35 54 – Fax : 01 40 79 35 53  
E-mail : [cbnbp@mnhn.fr](mailto:cbnbp@mnhn.fr)**

**Jordane Cordier, responsable de la délégation Centre  
Conservatoire botanique national du Bassin Parisien  
5, avenue Buffon – BP 6407, 45064 Orléans Cedex 02  
Tel. : 02 38 49 96 76 – Fax : 02 38 49 96 73  
E-mail : [cordier@mnhn.fr](mailto:cordier@mnhn.fr)**

Rédaction et mise en page : Damien Pujol

Gestion des données, analyse : Damien Pujol, Julien Monticolo

Étude subventionnée et menée pour le compte de :

**DREAL Centre  
5, avenue Buffon – BP 6407  
45064 ORLEANS Cedex 2**

Crédit photo  
Damien Pujol

# Sommaire

1. Cadre général et déroulement de l'expertise	3
1.1- Déroulement de l'expertise	3
1.2- Localisation, superficie, limites	3
2. Contexte écologique de la zone expertisée	4
2.1- Climatologie : type de climat, pluviométrie et températures	4
2.2- Géologie	4
2.3- Hydrographie	4
2.4- Situation passée	4
2.5- Occupation du sol actuelle	6
3. Résultats de l'expertise	7
3.1- Nombre total d'habitats d'intérêt européen identifiés	7
3.2- Description des habitats d'intérêt européen et préconisations de gestion	7
3.2.1 Secteurs identifiés de lande sèche (4030, polygones n°014 et 015)	7
3.2.2 Secteurs identifiés de lande fraîche à humide à Bruyère à quatre angles (4010-1)	10
3.2.2.1 Polygone n° 003	10
3.2.2.2 Polygone n° 039	12
3.2.3 Secteurs identifiés de dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i> (7150-1, polygone n°001)	14
3.2.4 Secteurs identifiés de végétation des cours d'eau oligotrophes à mésotrophes (3620-1, station ponctuelle n°053)	16
Conclusion	18
Annexes	20

# 1. Cadre général et déroulement de l'expertise

## 1.1- Déroulement de l'expertise

L'expertise des habitats et des espèces d'intérêt européen de la propriété de Monsieur Jean-Paul Lemoine a été réalisée dans le cadre d'une éventuelle adhésion à la charte Natura 2000 et mise en place de contrat Natura 2000.

Cette expertise a été réalisée par le chargé de mission Damien Pujol sur trois jours (13 juin, 06 juillet et 14 août 2012). La première journée a été effectuée en compagnie de Grégoire Thauvin en charge au CRPF de l'animation du site Sologne ainsi que de M. Lemoine dans la matinée.

## 1.2- Localisation, superficie, limites

La propriété, d'une superficie de 69 hectares et d'un seul tenant est située au lieu-dit "les Pierrons", au nord de la commune de Nançay dans le Cher (18). Elle se situe au sud-est de la Zone Spéciale de Conservation n° FR2402001 « Sologne » qui a été désigné au titre de la directive « Habitats » (92/43/CEE).

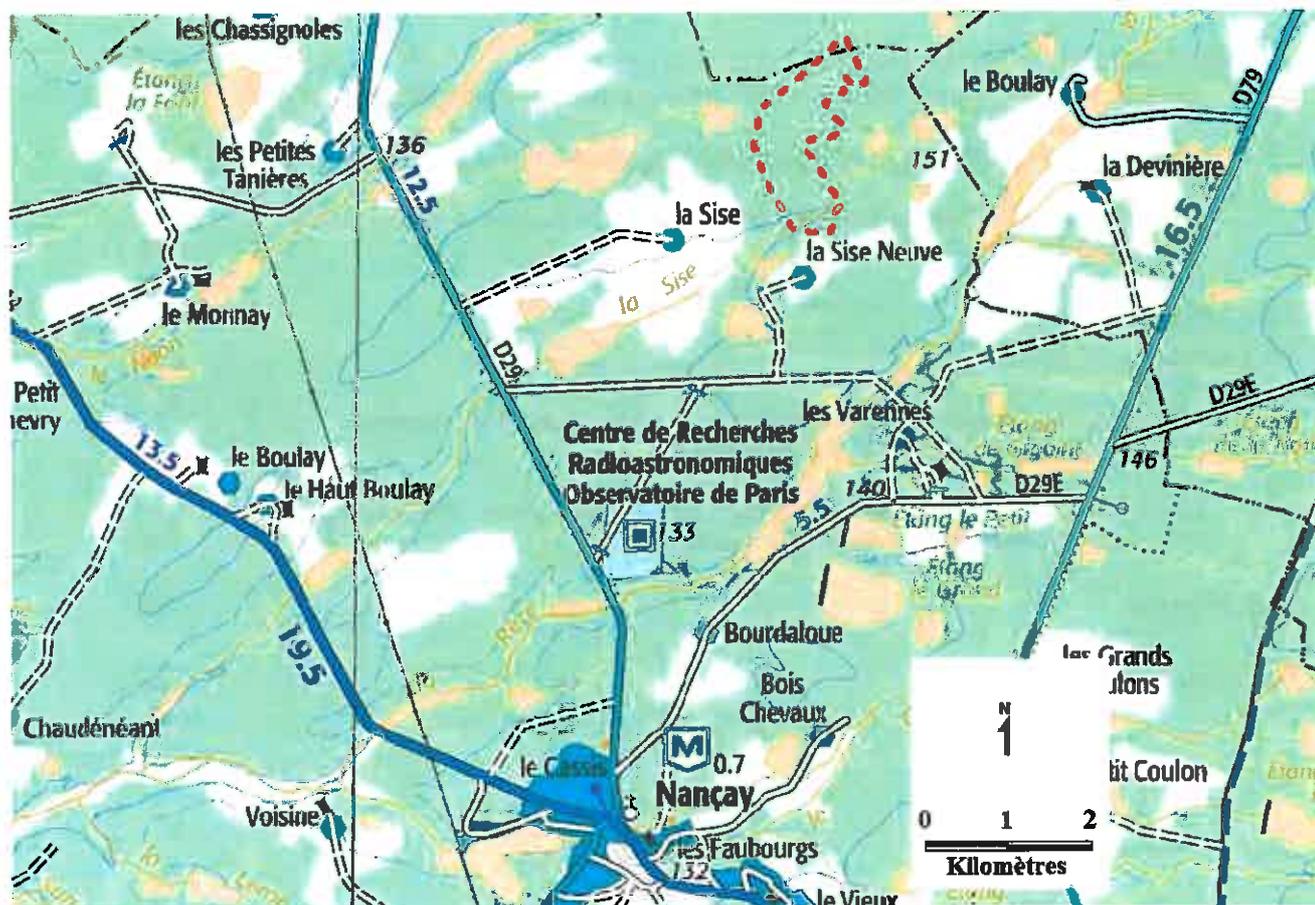


Fig 1 : Carte de localisation de la propriété de Monsieur Lemoine au 1/90 000.

## 2. Contexte écologique de la zone expertisée

### 2.1- Climatologie : type de climat, pluviométrie et températures

Le climat de Sologne est un climat océanique dégradé se caractérisant par des amplitudes thermiques plus élevées (abaissement des températures hivernales et augmentation du nombre de jours de gelée) et une pluviométrie plus faible. La pluviométrie annuelle y varie en moyenne entre 600 et 650 mm par an.

### 2.2- Géologie

Sur le plan géologique, la Sologne correspond à une vaste cuvette calcaire qui fut progressivement comblée durant l'ère tertiaire (Burdigalien) par l'accumulation de matériaux argilo-sableux et caillouteux descendus du massif central pouvant atteindre jusqu'à 100 mètres d'épaisseur. La topographie est relativement plane, faiblement inclinée d'est-en-ouest (l'altitude varie de 230 mètres vers Aubigny-sur-Nère à 80 mètres environ à l'ouest), la quasi-totalité de la Sologne se situe à une altitude voisine de 100 mètres. Les seules altérations du relief sont quelques butons peu élevés et les coupures façonnées par les rivières traversant la Sologne d'est en Ouest : le Cosson, le Beuvron et la Sauldre.

La propriété est située sur des alluvions du quaternaire ancien formées de matériaux siliceux et argileux (argiles, sables, silex). D'un point de vue topographique, l'altitude varie de 152 mètres au nord de la propriété à 142 mètres dans le vallon de la Sise.

### 2.3- Hydrographie

La propriété est traversée dans sa partie sud sur 450 mètres d'est en ouest, par un petit cours d'eau, la Sise qui alimente un étang d'une surface de 1,6 hectare. On note également, dans la partie centrale, deux étangs de 0,5 et 0,2 hectares, de faibles profondeurs et ne tenant pas l'eau ainsi qu'une mare eutrophe située au nord-est, à proximité de la maison et des dépendances.

### 2.4- Situation passée

La prise de vue aérienne (cf. fig.2 page 5) réalisée le 01/01/1950 (source : <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>) met en évidence un paysage nettement moins boisé sur la propriété où les peuplements forestiers beaucoup moins étendus étaient plus clairsemés et laissaient place à des paysages plus landicoles.

Cette photo aérienne donne à titre indicatif un aperçu de l'occupation du sol de la propriété environ 60 années en arrière, elle permet de constater l'évolution de certains habitats et peut aussi constituer un outil d'aide intéressant pour la mise en place d'une gestion pertinente.

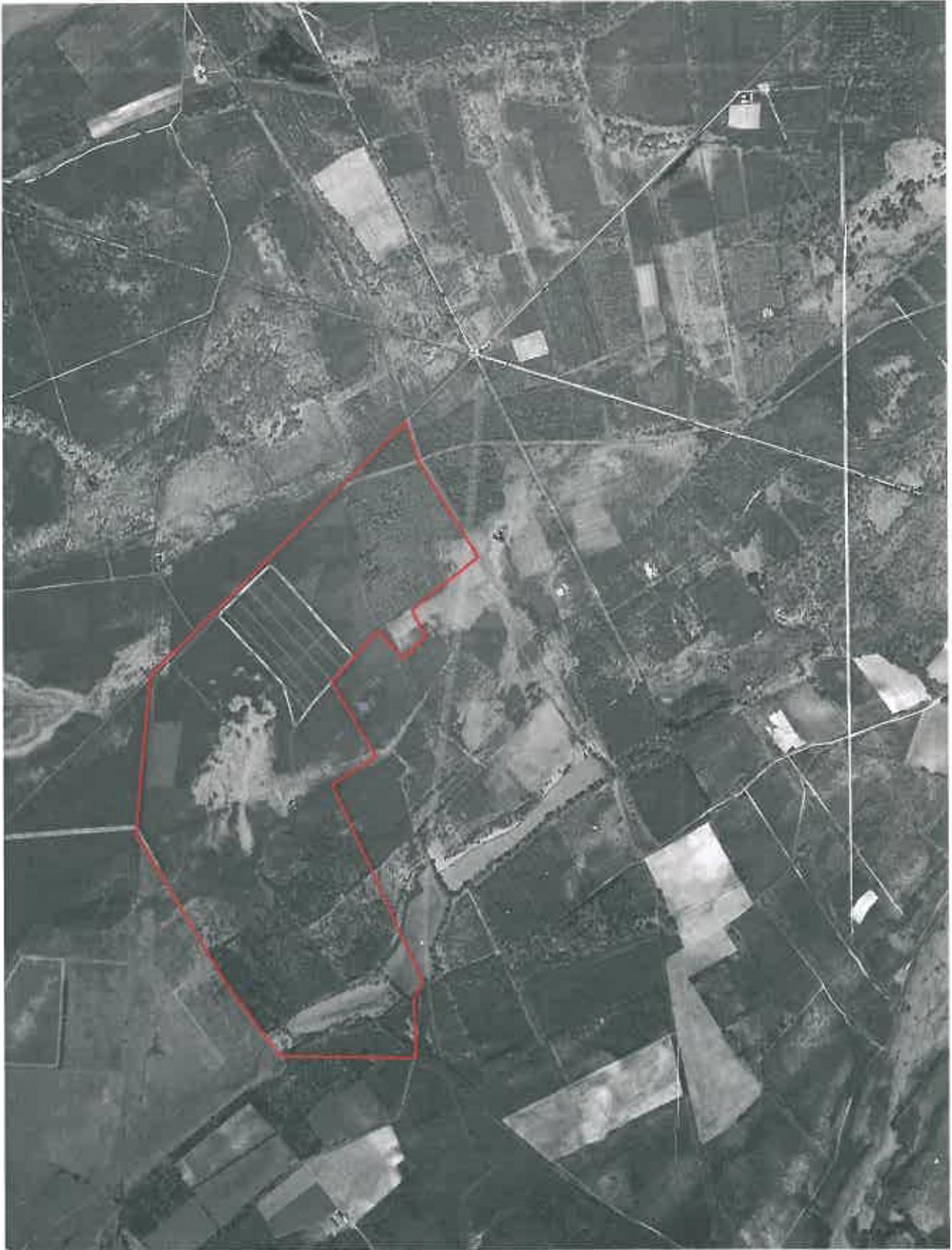


Fig. 2 : Contour approximatif de la propriété - Prise de vue aérienne du 01/01/1950.

## 2.5- Occupation du sol actuelle

La propriété est très largement dominée par des groupements forestiers (près de 85 % de la surface totale) composés majoritairement par des peuplements de feuillus (63 %) essentiellement des bouleaux et dans une moindre mesure des boisements humides de type saulaie et aulnaie marécageuse en bordure de la Sise et des étangs.



Fig. 3 : Prise de vue aérienne de la propriété - 2010

En ne tenant pas compte des étangs et des terrains bâtis, les milieux ouverts représentent 10 % de la surface totale correspondant à la présence de quelques cultures, de friches, de prairies post-culturales, de vergers mais aussi de landes.

## 3. Résultats de l'expertise

### Préalable méthodologique important :

- les habitats d'une surface inférieure à 625 m<sup>2</sup> (ce qui correspond à un polygone de 25 mm<sup>2</sup> à l'échelle 1/5000<sup>ème</sup>) ne sont pas détournés et sont représentés à l'aide d'une station ponctuelle ;  
- les habitats linéaires de moins de 5 mètres de large faisant moins de 625 m<sup>2</sup> n'ont pas été cartographiés.

Les habitats ont été cartographiés à partir des orthophotoplans (année 2010) ce qui peut donner lieu à un décalage lié au référencement lors d'une superposition avec une couche scan 25 IGN.

Les habitats non concernés par Natura 2000 et non distinguables à partir des photos aériennes ont été cartographiés sous forme de mosaïques simplifiées.

### 3.1- Nombre total d'habitats d'intérêt européen identifiés

Au total, quatre habitats d'intérêt européen, ont été identifiés sur la propriété :

- lande sèche (4030) ;
- lande humide à Bruyère à quatre angles (4010-1) ;
- dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion* (7150-1)
- végétation des cours d'eau oligotrophes à mésotrophes (3620-1).

### 3.2- Description des habitats d'intérêt européen et préconisations de gestion

**NB : La présentation se fait par type d'habitat. En cas de mosaïque entre plusieurs habitats d'intérêt européen sur un même polygone, c'est l'habitat dominant qui prévaut et qui est retenu pour les déclinaisons suivantes.**

Les polygones cartographiés ci-dessous pour chaque habitat d'intérêt européen sont localisables dans les cartes de synthèse placées en annexes en fin de compte-rendu. Pour plus de renseignements sur les habitats et leurs espèces caractéristiques, nous renvoyons le lecteur vers le Document d'objectifs (site fr 2402001) consultable dans chaque mairie ou sur le site internet de la DREAL centre ainsi que vers le Guide des habitats d'intérêt européen site Sologne disponible auprès de la structure animatrice (CRPF).

#### 3.2.1 Secteurs identifiés de lande sèche (4030, polygones n°014 et 015)

N° de polygone	Intégrité de la structure de l'habitat	Intégrité du cortège d'espèces associées
014	mauvaise	mauvaise
015	mauvaise	mauvaise



Fig.4 : Localisation de polygones 015

#### • Diagnostic écologique

La lande sèche au polygone 015, d'une superficie de 0,46 hectare forme une callunaie d'une hauteur moyenne de 40 centimètres. Elle résulte d'une coupe forestière récente opérée au sein d'une chênaie acidiphile (code Corine 41.55) clairsemée, en mosaïque avec des landes sèches établies notamment dans les trouées comme en témoigne la formation forestière au polygone 014 adjacent à la lande.

Cette formation landicole est relictuelle d'une lande jadis plus étendue avant l'installation de la chênaie acidiphile comme semble le montrer la photo aérienne ci-dessous de 1950.

La lande est dans un état dégradé en raison de la coupe récente, de la présence de nombreux rémanents, de la reprise de très jeunes bouleaux et de la présence de quelques arbres n'ayant pas été abattus. Aucune espèce patrimoniale n'a pu être observée.



Fig.5 : localisation approximative de la lande sèche en 1950 par photo-interprétation

On peut noter, à proximité de la lande, la présence d'une station (polygone 009) de Cerisier tardif (*Prunus serotina*) et de Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*) qui sont deux espèces exotiques envahissantes qui peuvent coloniser la lande sèche. Les coupes forestières constituent, en effet, des milieux privilégiés pour l'installation de ces deux espèces qui affectionnent les sols perturbés.

- **Gestion préconisée**

**NB :** Afin d'entretenir ces milieux ouverts, la restauration des populations de lapins est envisageable mais ne peut donner lieu à une rémunération dans le cadre de Natura 2000.

Les enjeux biodiversité et de conservation liés à cette lande sont plutôt faibles cependant il est possible d'encourager le maintien de celle-ci afin de lutter contre la problématique de fermeture des milieux en Sologne.

Sous réserve du statut administratif des parcelles, nous proposons les mesures suivantes :

- actions n° 38 et 39 (AFH 004 et AFH 005) "Travaux de restauration d'habitats fortement embroussaillés, en sol sain à sec, travaux de restauration d'habitats embroussaillés, en sol sain à sec".

Plusieurs opérations sont à mener dans le cadre de ces mesures :

- ✓ coupe d'arbres et autres ligneux bien développés ;
- ✓ arrachage de jeunes sujets (pins, bouleaux...) en surveillant notamment l'introduction sur la lande du Raisin d'Amérique et du Cerisier tardif. Il est fortement recommandé de procéder, avant toute opération de gestion, à l'arrachage manuel de chaque pied de ces espèces exotiques si elles venaient à s'installer, avant la floraison ou la fructification, suivi d'un stockage et séchage avant brûlage ;
- ✓ débroussaillage mécanique ;
- ✓ évacuation des rémanents ;
- ✓ fauche ou broyage de confortement très tardif (pas avant le 14 juillet) avec exportation de la matière.

Il peut être également pertinent de supprimer la station de Cerisier tardif et de Raisin d'Amérique au polygone 009 (0,2 hectare) dans une perspective de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et de diminuer ainsi le risque de colonisation de la lande par ces espèces par un débroussaillage mécanique suivi d'un stockage et d'un brûlage.

<b>Calendrier</b>	<b>An 1</b>	<b>An 2</b>	<b>An 3</b>	<b>An 4</b>	<b>An 5</b>
Coupe d'arbres et autres ligneux bien développés	x				
Débroussaillage mécanique notamment au polygone 009	(x)				
Évacuation des rémanents	x				
Fauche ou broyage de confortement	x		x		
Évacuation des produits de broyage	x		x		
Arrachage manuel de jeunes sujets	x	x	x	x	x

(x) : optionnel

### 3.2.2 Secteurs identifiés de lande fraîche à humide à Bruyère à quatre angles (4010-1)

N° de polygone	Intégrité de la structure de l'habitat	Intégrité du cortège d'espèces associées
003	mauvaise	mauvaise
039	mauvaise	bonne

#### 3.2.2.1 Polygone n° 003



Fig.6 : Localisation du polygone 003

#### • Diagnostic écologique

Petite lande humide sénescente de 0,41 hectare, rattachée à l'alliance de l'*Ulici minoris-Ericenion ciliaris* formée essentiellement de touradons de Molinie qui couvrent 90 % de la zone et de la Bruyère à quatre angles. Cette lande humide, très pauvre en espèces, est en voie de fermeture avancée par la Molinie et le Pin sylvestre qui a fait l'objet de quelques coupes permettant ainsi une remise en lumière favorable à l'expression de l'habitat. L'état de conservation est mauvais. On note, cependant, au sud du polygone 003, en bordure de chemin et de fossé, une petite lande humide rase qui bénéficie d'un gyrobroyage annuel lié à l'entretien des bords de chemins. Cette lande linéaire d'environ un mètre de large et qui s'étend sur une cinquantaine de mètres abrite un cortège d'espèces patrimoniales assez remarquables relictuelles d'une lande humide auparavant nettement plus étendue et bien ouverte comme nous le montre la photo aérienne de 1950 (cf. fig. 7 p. 11).



On peut citer notamment :

- le Rossolis à feuilles intermédiaires (*Drosera intermedia*) protégé au niveau national, en danger d'extinction en région Centre ;

- le Scirpe en touffe (*Trichophorum cespitosum*) protégé au niveau régional, en danger critique d'extinction en région Centre ;
- le Rhynchospore brun (*Rhynchospora fusca*) protégé au niveau régional, en danger d'extinction en région Centre.



Fig.7 : localisation approximative de la lande humide en 1950 par photo-interprétation

#### • Gestion préconisée

La présence de la petite lande humide diversifiée, en bordure de chemin laisse penser que des travaux de restauration suivis d'une gestion adéquate au sein du polygone 003 pourraient permettre l'évolution vers ce même type de lande humide et favoriser l'installation ou la réinstallation de ces espèces patrimoniales. Il faudra intervenir plutôt en septembre, au moment où l'engorgement est le plus faible et hors période sensible pour la flore et la faune.

Sous réserve du statut administratif des parcelles, nous proposons les mesures suivantes :

- action n° 35 (A TM 004) "Travaux de lutte contre la fermeture de milieux humides par les ligneux".

Plusieurs opérations sont à mener dans le cadre de cette mesure :

- ✓ coupe des pins ;
- ✓ arrachage manuel des jeunes ligneux qui pourra favoriser l'installation de plantes pionnières appartenant au *Rhynchosporion* – habitat Natura 2000 - 7150 ;
- ✓ débroussaillage mécanique ;
- ✓ évacuation des rémanents non commercialisables qui seront broyés, brûlés ou mis en tas en dehors de l'habitat ;
- ✓ fauche ou broyage de confortement (pas avant le 14 juillet) et arasement des touradons de Molinie ;
- ✓ exportation des produits de broyage.

Calendrier	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Coupe d'arbres et autres ligneux bien développés	x				
Arrachage manuel des jeunes sujets de ligneux	x				
Débroussaillage mécanique	(x)				
Évacuation des rémanents	x				
Fauche ou broyage de confortement	x		x		x
Évacuation des produits de broyage	x		(x)		(x)

(x) : si nécessaire

Il peut être envisageable également de procéder à l'étrépage de quelques placettes de quelques mètres carrés afin de favoriser l'installation des espèces protégées citées précédemment.

- action n° 34 (A TM 003) "Rajeunissements ponctuels d'habitats en milieux humides ou tourbeux par des décapages et étrépages localisés".

Plusieurs opérations sont à mener dans le cadre de cette mesure :

- ✓ étrépage et évacuation des produits d'étrépage.

Calendrier	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Etrépage	x				
Évacuation des produits d'étrépage	x				

Enfin, il faudra poursuivre la gestion mise en place sur la lande humide rase située en bordure de chemin, éviter si possible de remblayer le chemin avec des apports calcaires qui risqueraient de modifier l'acidité du milieu et causer la disparition des espèces patrimoniales et procéder si nécessaire à des curages légers des fossés de drainage.

### 3.2.2.2 Polygone n° 039

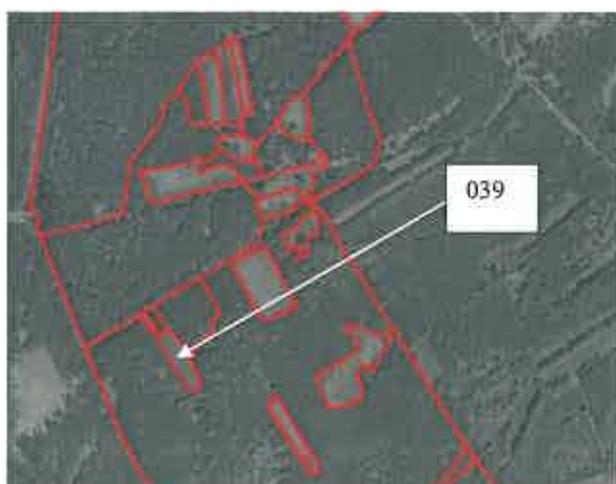


Fig.8 : Localisation du polygone 039

- **Diagnostic écologique**

Lande fraîche rase d'une hauteur moyenne de 20 centimètres et d'une superficie de 0,26 hectare rattachée à l'*Ulici minoris-Ericenion ciliaris*. Cette parcelle correspond à une ancienne culture en cours d'évolution vers une lande fraîche suite à la mise en place d'un gyrobroyage. Bien que la composition floristique soit diversifiée et caractéristique de l'habitat, l'état de conservation est qualifié de mauvais car il subsiste encore en de nombreux endroits la présence plus ou moins étendue de formation végétale liée aux ourlets acidiphiles (*Melampyro pratensis* – *Holcetea mollis*). La pérennisation de la gestion mise en place devrait permettre l'extension de la lande humide sur l'ensemble de la parcelle et l'évolution vers un meilleur état de conservation. On note quelques espèces patrimoniales telles le Jonc squarreux (*Juncus squarrosus*), l'Hélianthème taché (*Tuberaria guttata*) et la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*). Il faut signaler également la présence ponctuelle de quelques jeunes pousses de Cerisier tardif.

La comparaison avec la photo aérienne de 1950 nous montre que la parcelle se situait au sein d'une vaste étendue landicole.



Fig.9 : localisation approximative de la lande fraîche en 1950 par photo-interprétation

- **Gestion préconisée**

Dans l'éventualité où le propriétaire souhaiterait maintenir cette parcelle en lande fraîche, nous proposons la mesure suivante :

Sous réserve du statut administratif de la parcelle, nous proposons la mesure suivante :

- action n°14 (1601A01) "Entretien d'habitats prairiaux par une fauche ou un pâturage semi-tardif, tardif ou très tardif".

Nous préconisons une fauche ou un gyrobroyage bisannuel très tardif (pas avant le 14 juillet). L'exportation du foin ou des produits de broyage ne semble pas nécessaire en raison d'une biomasse peu importante.

Calendrier	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Fauche ou gyrobroyage tardif (pas avant le 14 juillet)	x		x		x
Exportation du foin ou des produits de broyage	(x)		(x)		(x)

(x) : si nécessaire

Il faudra également veiller à respecter l'application des bonnes pratiques de gestion définies dans le document d'objectif (ne pas retourner pour mise en culture, ne pas drainer...).

### 3.2.3 Secteurs identifiés de dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion* (7150-1, polygone n°001)

N° de polygone	Intégrité de la structure de l'habitat	Intégrité du cortège d'espèces associées
001	bonne	bonne



Fig.10 : Localisation du polygone 001

#### • Diagnostic écologique

Étang en assec d'environ 1800 mètres carrés, ne tenant plus l'eau sur lequel s'est développée, entre les touradons de Molinie, une végétation du *Rhynchosporion albae* sur sphaignes comprenant une population notable de Rossolis à feuilles intermédiaires (*Drosera intermedia*, > 200 pieds) protégé au niveau national et une petite population de Rhynchospore brun (*Rhynchospora fusca*, entre 50 et 100 pieds) protégé au niveau régional. La zone sud du polygone est plus engorgée et permet l'installation d'une végétation aquatique oligotrophe acide du *Potamion polygonifolii*.

Les berges de l'étang sont colonisées par les ligneux (saules, Bourdaine, bouleaux, ronces...). L'habitat bénéficie cependant d'un bon ensoleillement. Quelques très jeunes sujets de Pin sylvestre croissent çà et là au sein de l'étang.

La comparaison avec la situation en 1950 montre que l'étang n'existait pas à cette époque, on distingue cependant une petite mare qui pourrait correspondre à la zone la plus engorgée de l'étang. Le contexte paysager était, par ailleurs, nettement plus ouvert et devait correspondre à des formations landicoles.



L'habitat 7150 se développe généralement sur de petites surfaces au sein de tourbières et de landes humides mais aussi à la faveur de suintements en bordure d'étangs. L'intérêt patrimonial de cet habitat est d'autant plus significatif qu'il est ici présent sur une surface relativement grande pour ce type d'habitat.



Fig.11 : localisation de l'étang en 1950 par photo-interprétation

#### • Gestion préconisée

Dans le cas présent, la gestion de cet habitat est assez délicate puisque celui-ci se développe à la faveur d'un étang dont le niveau d'eau fluctue rapidement. Des travaux de restauration hydraulique sur l'étang permettant une hausse et un maintien des niveaux d'eau est risqué car ils pourraient causer la disparition ou une réduction de la surface de l'habitat. A l'inverse, un niveau d'eau insuffisant peut favoriser à terme la colonisation de l'étang par les arbres et arbustes comme on peut déjà le constater avec la présence des pins.

Il est peut-être plus prudent pour l'instant de ne pas réaliser de travaux de restauration hydraulique sur l'étang et proposer des mesures de gestion ayant pour objectifs de lutter contre sa fermeture en supprimant les jeunes ligneux installés dans l'étang et dégager tout ou partie des arbres et arbustes installés sur les berges de l'étang notamment au nord, sur la digue.

Par ailleurs, la faible portance du sol et la fragilité du milieu interdisent l'utilisation d'engins mécaniques ; seuls les travaux concernant les arbres et arbustes situés en périphérie au nord de l'étang peuvent justifier l'utilisation d'engins mécaniques.

Sous réserve du statut administratif de la parcelle, nous proposons la mesure suivante :

- action n°28 (A HE 005) "restauration et entretien par débroussaillage des rives et berges d'étangs en cours de fermeture".

Les opérations à mener dans le cadre de cette action sont :

- ✓ coupe ou abattage d'arbres de moins de 30 centimètres de diamètre ;
- ✓ débroussaillage mécanique de strates arbustives denses ou supérieures à un mètre de hauteur, gaulis, taillis jeune notamment sur la digue ;
- ✓ débroussaillage manuel des saulaies se développant directement dans l'étang, notamment au sud, et des pins se développant dans l'étang ;

- ✓ évacuation des produits de coupe et rémanents ;
- ✓ broyage de confortement sur la digue.

Calendrier	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Coupe d'arbres	x				
Débroussaillage mécanique de strates arbustives denses ou supérieures à un mètre de hauteur	x				
Débroussaillage manuel	x			x	
Évacuation des rémanents	x			x	
Broyage de confortement	x		x		x

### 3.2.4 Secteurs identifiés de végétation des cours d'eau oligotrophes à mésotrophes (3620-1, station ponctuelle n°053)

N° de station ponctuelle	Intégrité de la structure de l'habitat	Intégrité du cortège d'espèces associées
053	mauvaise	moyenne



Fig.12 : Localisation de la station ponctuelle 053

#### • Diagnostic écologique

Végétation aquatique du *Potamion polygonifolii* se développant, en limite de propriété au niveau d'un busage, à la jonction d'un petit cours d'eau temporaire (la Sise) et d'un fossé de drainage et bénéficiant d'un apport de lumière en raison de sa situation en lisière forestière. La station ponctuelle 053 d'une superficie de quelques mètres carrés a été observée le 13 juin quand la Sise était en eau. Des investigations de terrain ultérieures ont été menées le 14 août plus en amont du ruisseau, en contexte plus ombragé au sein d'une boulaie à Molinie imbriquée avec une saulaie à sphaigne, elles n'ont cependant pas permis de mettre en évidence la présence de l'habitat 3260 le long du ruisseau d'autant qu'il était à sec à cette période.

La station ponctuelle de l'habitat 3260 se distingue néanmoins ici par la présence d'une petite population de Flûteau nageant (*Luronium natans* -1831) qui est une espèce de l'annexe II de la

Directive Habitats, également protégée au niveau national et inféodée à ce type de milieu. L'espèce est déjà connue plus en aval le long du cours d'eau.

Par ailleurs, la comparaison avec la situation en 1950 montre que le contexte paysager était bien différent, la Sise se trouvait dans un contexte nettement moins forestier.



Fig.13 : localisation approximative de la station de l'habitat 3260 et de Flûteau nageant en 1950 par photo-interprétation

#### • Gestion préconisée

Les enjeux de conservation portant sur l'habitat 3260 et le Flûteau nageant sont plutôt faibles. Cependant quelques travaux de remise en lumière peuvent être proposés afin de favoriser le retour vers un meilleur état de conservation de l'habitat 3260 et la multiplication des pieds de Flûteau nageant. Il faudra, par ailleurs, veiller à appliquer les bonnes pratiques de gestion définies dans le document d'objectifs (maintenir la diversité des écoulements, maintenir la qualité de l'eau...) et procéder si nécessaire à des curages légers du fossé de drainage.

Des travaux de bûcheronnage, consistant en la suppression de la ripisylve qui gêne l'ensoleillement et favorise le comblement du fossé et du cours d'eau, peuvent être mis en œuvre sur une longueur de 10 mètres au minimum et 5 mètres de large de part et d'autre du ruisseau.

Sous réserve du statut administratif de la parcelle, nous proposons la mesure suivante :

- action n° 26 (A HE 002) "Restauration et entretien des habitats associés aux rives de cours d'eau et zones d'expansion des crues".

Plusieurs opérations sont à mener dans le cadre de cette mesure :

- ✓ coupe d'arbres (inférieur à 30 cm) ;
- ✓ débroussaillage ;
- ✓ évacuation des produits de coupe et de débroussaillage.

Calendrier	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Coupes d'arbres (inférieur à 30 cm)	x				
Débroussaillage manuel ou mécanique des strates arbustives	x			(x)	
Évacuation des produits de broyage et de coupe	x				

(x) : si nécessaire

# Conclusion

Concernant la flore, une petite population de Flûteau nageant, espèce d'intérêt communautaire a été observée en limite de propriété associée à une micro station de l'habitat 3260-1 dans la Sise mais ne présente pas d'enjeux majeurs. Des travaux de remise en lumière de la Sise en amont de la station sont toutefois possibles et devraient permettre l'évolution vers un meilleur état de conservation.

Quatre espèces protégées en plus du Flûteau nageant ont été identifiées sur la propriété, notamment au niveau des habitats 4010 et 7150, les trois premières sont protégées au niveau régional, la quatrième au niveau national :

- le Rhynchospore brun (*Rhynchospora fusca*) ;
- le Saule rampant (*Salix repens*) au niveau de l'étang en assec au polygone 002 ;
- le Scirpe en touffe (*Trichophorum cespitosum*) ;
- le Rossolis à feuilles intermédiaires (*Drosera intermedia*).

On peut noter la présence de deux espèces exotiques envahissantes, le Raisin d'Amérique et le Cerisier tardif plus difficile à éradiquer, pouvant s'établir au sein de la lande sèche au polygone 015.

La propriété abrite quatre habitats d'intérêt communautaire couvrant une surface<sup>1</sup> de près de 2 hectares pour une surface totale de polygones concernés par au moins un habitat Natura 2000 de 3,55 hectares.

Le tableau ci-dessous présente les surfaces d'habitats d'intérêt européen pondérées du pourcentage de recouvrement. Un même polygone peut en effet correspondre à une mosaïque d'habitats formée par exemple d'un habitat Natura 2000 et d'un habitat ne relevant pas de la directive, les deux étant chacun attribués d'un pourcentage de recouvrement.

Habitat Natura 2000	N°de polygone	Surface pondérée (ha)
Lande sèche (4030)	014, 015	1,12
Lande humide à Bruyère à quatre angles (4010-1)	003, 039	0,67
Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i> (7150-1)	001	0,18
Végétation des cours d'eau oligotrophes à mésotrophes (3620-1)	053	0,03
<b>Total</b>		<b>2,01</b>

Liste des habitats d'intérêt européen identifiés sur la propriété classée par importance de surface.

La lande humide au polygone 003 présente un fort potentiel de restauration au vu des espèces patrimoniales présentes à proximité. La mise en place d'une gestion adéquate devrait en effet permettre l'extension de ces espèces au sein du polygone.

<sup>1</sup> Pour la prise en compte dans les calculs des surfaces des habitats ponctuels nous avons attribué une surface de 0,0312 ha (= 625 m<sup>2</sup> / 2), 625 m<sup>2</sup> étant la surface minimale cartographiée pouvant être représentée par un polygone.

Les enjeux de biodiversité pesant sur la lande fraîche au polygone 039 sont moindres, cependant la poursuite de la gestion déjà mise en œuvre semblent suffisantes pour maintenir l'habitat en place.

L'habitat « dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion* (7150-1) » établi dans un petit étang ne tenant pas l'eau, n'est pas menacé à court terme. Néanmoins, il serait souhaitable dans un premier temps de réaliser des travaux de réouverture ayant pour objectifs de lutter contre sa fermeture et d'assurer un bon ensoleillement nécessaire à l'expression de la végétation.

La lande au polygone 015, qui résulte d'une coupe forestière récente, est dans un état dégradé. Les enjeux de conservation sont faibles. Le risque de colonisation par le Cerisier tardif et le raisin d'Amérique situés à proximité n'est pas négligeable. La mise en place de quelques actions de restauration est envisageable afin de lutter contre la problématique de fermeture des milieux ainsi que l'extension des espèces exotiques envahissantes en Sologne.

Sont prioritaires, les interventions portant sur les habitats les plus rares en Sologne, ou pour lesquels l'état de conservation se prête idéalement à une gestion écologique.

Proposition de hiérarchisation des priorités d'intervention sur la propriété de M. Lemoine en termes de gestion.

N° de polygone	Habitats Natura 2000	Niveau de priorité
003	4010-1	fort
001	7150-1	fort
039	4010-1	moyen
014, 015	4030	faible
053	3260-1, présence de <i>Luronium natans</i>	faible

# Annexes

Carte de la propriété de M. Lemoine – Typologie Corine biotopes, Natura 2000 et  
Syntaxon

Carte de la propriété de M. Lemoine – Numéros de polygone



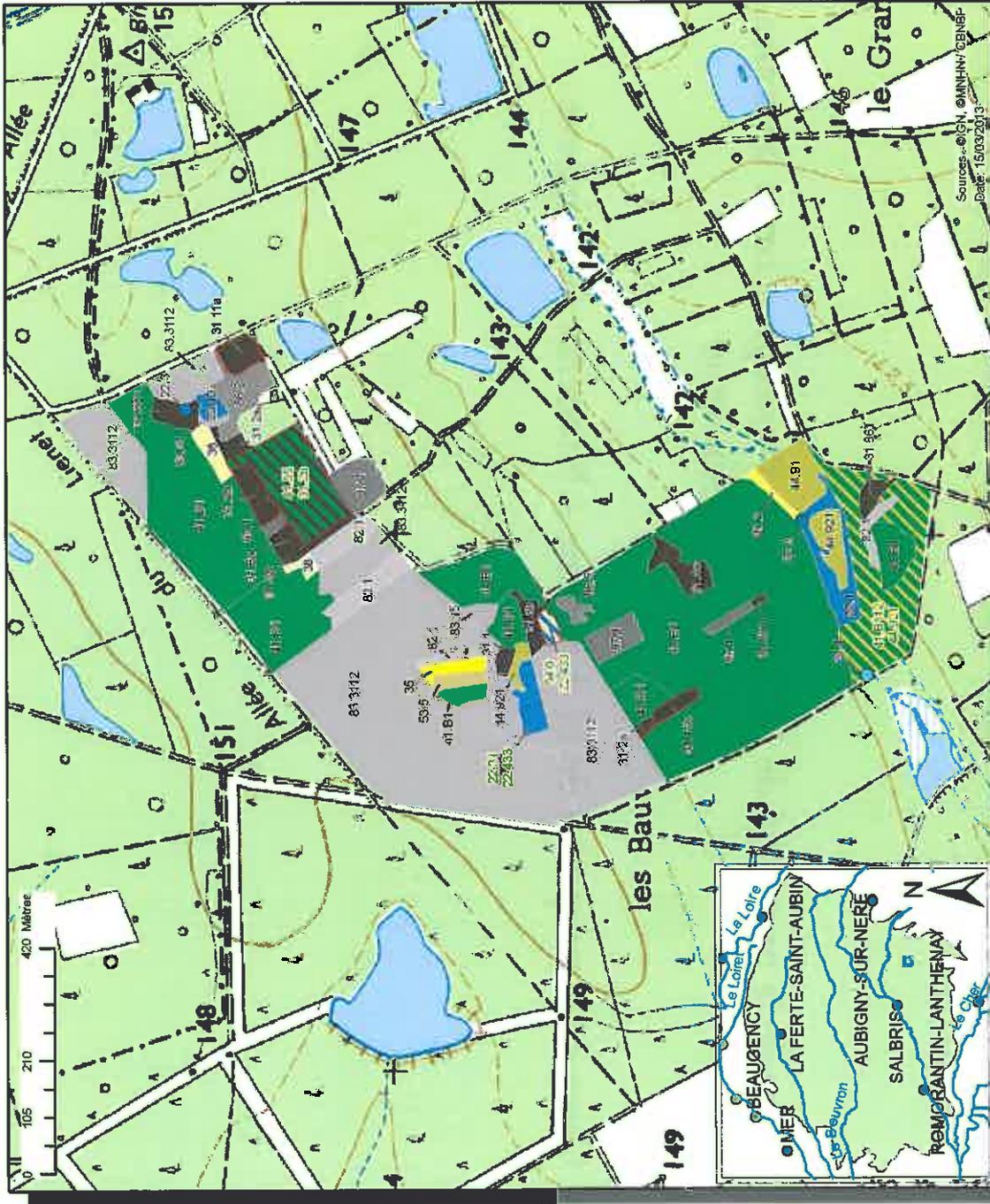
# Cartographie et expertises Sologne Propriété M. Lemoine

Habitat Simple

Mosaïque de 3 habitats

Habitat d'intérêt européen

Code	Couleur	Libellé Habitat Centre	Système phytosociologique
0200	Orange	Coûtes	
0201	Orange	Coûtes	
0202	Orange	Coûtes	
0203	Orange	Coûtes	
0204	Orange	Coûtes	
0205	Orange	Coûtes	
0206	Orange	Coûtes	
0207	Orange	Coûtes	
0208	Orange	Coûtes	
0209	Orange	Coûtes	
0210	Orange	Coûtes	
0211	Orange	Coûtes	
0212	Orange	Coûtes	
0213	Orange	Coûtes	
0214	Orange	Coûtes	
0215	Orange	Coûtes	
0216	Orange	Coûtes	
0217	Orange	Coûtes	
0218	Orange	Coûtes	
0219	Orange	Coûtes	
0220	Orange	Coûtes	
0221	Orange	Coûtes	
0222	Orange	Coûtes	
0223	Orange	Coûtes	
0224	Orange	Coûtes	
0225	Orange	Coûtes	
0226	Orange	Coûtes	
0227	Orange	Coûtes	
0228	Orange	Coûtes	
0229	Orange	Coûtes	
0230	Orange	Coûtes	
0231	Orange	Coûtes	
0232	Orange	Coûtes	
0233	Orange	Coûtes	
0234	Orange	Coûtes	
0235	Orange	Coûtes	
0236	Orange	Coûtes	
0237	Orange	Coûtes	
0238	Orange	Coûtes	
0239	Orange	Coûtes	
0240	Orange	Coûtes	
0241	Orange	Coûtes	
0242	Orange	Coûtes	
0243	Orange	Coûtes	
0244	Orange	Coûtes	
0245	Orange	Coûtes	
0246	Orange	Coûtes	
0247	Orange	Coûtes	
0248	Orange	Coûtes	
0249	Orange	Coûtes	
0250	Orange	Coûtes	
0251	Orange	Coûtes	
0252	Orange	Coûtes	
0253	Orange	Coûtes	
0254	Orange	Coûtes	
0255	Orange	Coûtes	
0256	Orange	Coûtes	
0257	Orange	Coûtes	
0258	Orange	Coûtes	
0259	Orange	Coûtes	
0260	Orange	Coûtes	
0261	Orange	Coûtes	
0262	Orange	Coûtes	
0263	Orange	Coûtes	
0264	Orange	Coûtes	
0265	Orange	Coûtes	
0266	Orange	Coûtes	
0267	Orange	Coûtes	
0268	Orange	Coûtes	
0269	Orange	Coûtes	
0270	Orange	Coûtes	
0271	Orange	Coûtes	
0272	Orange	Coûtes	
0273	Orange	Coûtes	
0274	Orange	Coûtes	
0275	Orange	Coûtes	
0276	Orange	Coûtes	
0277	Orange	Coûtes	
0278	Orange	Coûtes	
0279	Orange	Coûtes	
0280	Orange	Coûtes	
0281	Orange	Coûtes	
0282	Orange	Coûtes	
0283	Orange	Coûtes	
0284	Orange	Coûtes	
0285	Orange	Coûtes	
0286	Orange	Coûtes	
0287	Orange	Coûtes	
0288	Orange	Coûtes	
0289	Orange	Coûtes	
0290	Orange	Coûtes	
0291	Orange	Coûtes	
0292	Orange	Coûtes	
0293	Orange	Coûtes	
0294	Orange	Coûtes	
0295	Orange	Coûtes	
0296	Orange	Coûtes	
0297	Orange	Coûtes	
0298	Orange	Coûtes	
0299	Orange	Coûtes	
0300	Orange	Coûtes	
0301	Orange	Coûtes	
0302	Orange	Coûtes	
0303	Orange	Coûtes	
0304	Orange	Coûtes	
0305	Orange	Coûtes	
0306	Orange	Coûtes	
0307	Orange	Coûtes	
0308	Orange	Coûtes	
0309	Orange	Coûtes	
0310	Orange	Coûtes	
0311	Orange	Coûtes	
0312	Orange	Coûtes	
0313	Orange	Coûtes	
0314	Orange	Coûtes	
0315	Orange	Coûtes	
0316	Orange	Coûtes	
0317	Orange	Coûtes	
0318	Orange	Coûtes	
0319	Orange	Coûtes	
0320	Orange	Coûtes	
0321	Orange	Coûtes	
0322	Orange	Coûtes	
0323	Orange	Coûtes	
0324	Orange	Coûtes	
0325	Orange	Coûtes	
0326	Orange	Coûtes	
0327	Orange	Coûtes	
0328	Orange	Coûtes	
0329	Orange	Coûtes	
0330	Orange	Coûtes	
0331	Orange	Coûtes	
0332	Orange	Coûtes	
0333	Orange	Coûtes	
0334	Orange	Coûtes	
0335	Orange	Coûtes	
0336	Orange	Coûtes	
0337	Orange	Coûtes	
0338	Orange	Coûtes	
0339	Orange	Coûtes	
0340	Orange	Coûtes	
0341	Orange	Coûtes	
0342	Orange	Coûtes	
0343	Orange	Coûtes	
0344	Orange	Coûtes	
0345	Orange	Coûtes	
0346	Orange	Coûtes	
0347	Orange	Coûtes	
0348	Orange	Coûtes	
0349	Orange	Coûtes	
0350	Orange	Coûtes	
0351	Orange	Coûtes	
0352	Orange	Coûtes	
0353	Orange	Coûtes	
0354	Orange	Coûtes	
0355	Orange	Coûtes	
0356	Orange	Coûtes	
0357	Orange	Coûtes	
0358	Orange	Coûtes	
0359	Orange	Coûtes	
0360	Orange	Coûtes	
0361	Orange	Coûtes	
0362	Orange	Coûtes	
0363	Orange	Coûtes	
0364	Orange	Coûtes	
0365	Orange	Coûtes	
0366	Orange	Coûtes	
0367	Orange	Coûtes	
0368	Orange	Coûtes	
0369	Orange	Coûtes	
0370	Orange	Coûtes	
0371	Orange	Coûtes	
0372	Orange	Coûtes	
0373	Orange	Coûtes	
0374	Orange	Coûtes	
0375	Orange	Coûtes	
0376	Orange	Coûtes	
0377	Orange	Coûtes	
0378	Orange	Coûtes	
0379	Orange	Coûtes	
0380	Orange	Coûtes	
0381	Orange	Coûtes	
0382	Orange	Coûtes	
0383	Orange	Coûtes	
0384	Orange	Coûtes	
0385	Orange	Coûtes	
0386	Orange	Coûtes	
0387	Orange	Coûtes	
0388	Orange	Coûtes	
0389	Orange	Coûtes	
0390	Orange	Coûtes	
0391	Orange	Coûtes	
0392	Orange	Coûtes	
0393	Orange	Coûtes	
0394	Orange	Coûtes	
0395	Orange	Coûtes	
0396	Orange	Coûtes	
0397	Orange	Coûtes	
0398	Orange	Coûtes	
0399	Orange	Coûtes	
0400	Orange	Coûtes	

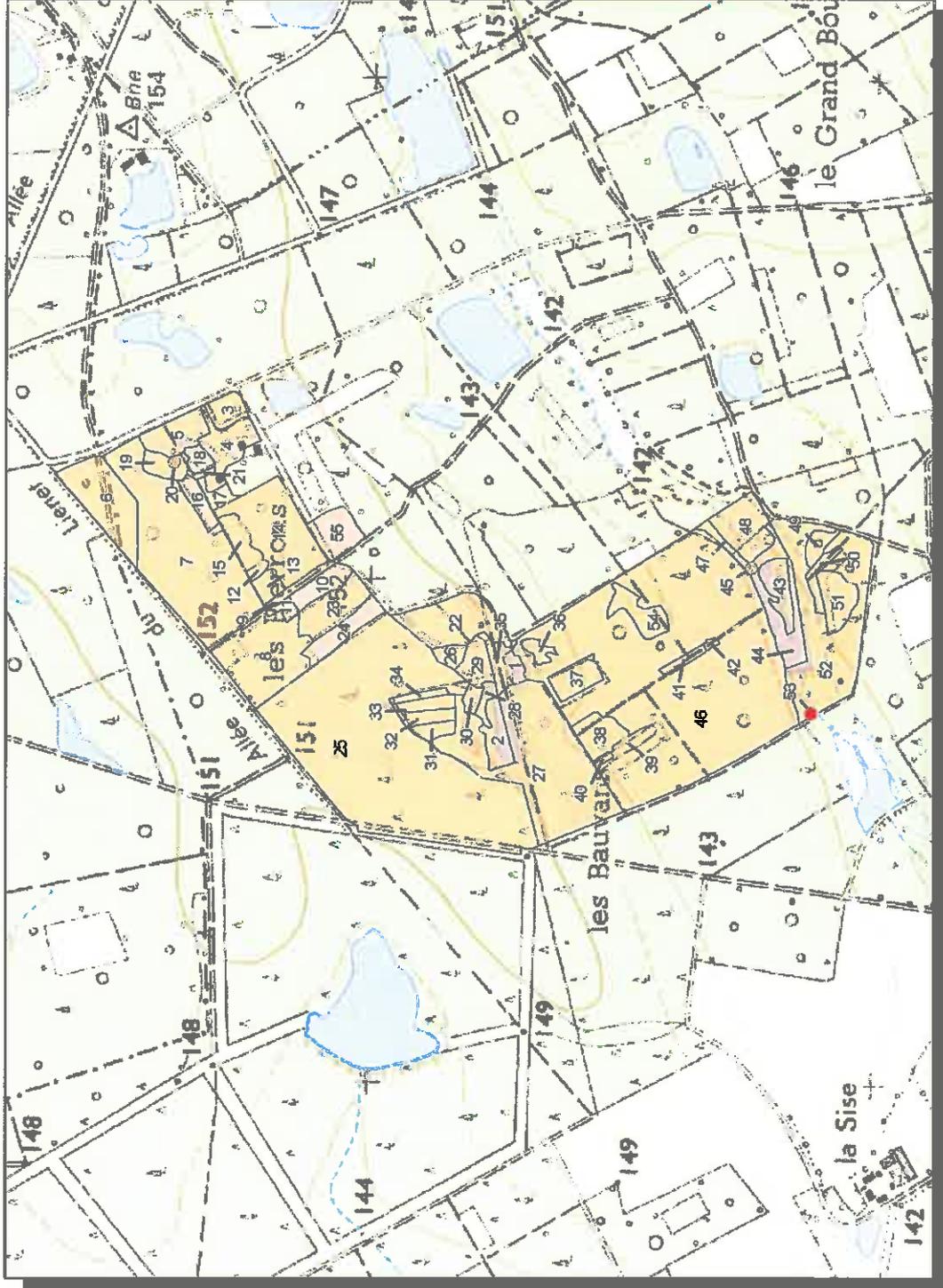


21 Conservatoire botanique national du Bassin parisien, délégation Centre  
Cartographie et expertises Sologne - M. LEMOINE - 2012



# Cartographie et expertises Sologne

## M. Lemoine



Numéros de polygone



- N° de polygone
- Habitats superficiels et ponctuels
- Habitats d'intérêt européen



Sources : IGN - 2013, CNRS / CENBP  
Date: 07/03/2010

